

PROPRETE

- améliorer la gestion des déchets en plaçant davantage de pav, tout en garantissant une aide locale pour les PMR ne pouvant y accéder (cfr thématique « Cohésion sociale-lutte contre la pauvreté-et toutes formes de discriminations-CPAS »),
- veiller à garder les abords des pav propres et sans dépôts clandestins,
- ajouter des poubelles publiques,
- prévoir des agents supplémentaires pour maintenir la propreté dans les villes et villages,
- renforcer le contrôle pour lutter contre toutes formes d'incivilités,
- veiller au bon entretien des cimetières d'Enghien, Petit-Enghien et Marcq,
- appliquer des sanctions adéquates à toutes personnes salissant l'espace public, non sans d'abord passer par une forme d'avertissement si c'est la 1^{ère} fois que la personne enfreint les règles de propretés.